



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### DEFINITIONS

**Client** : co-contractant de optiKESformations

**Formation interentreprises** :

- Stages et Cycles interentreprises :

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition pour optiKESformations.

- Parcours :

• Parcours Pro individuel : Parcours de formation préconisé associant plusieurs stages interentreprises.

• Parcours à la carte individuel : Parcours de formation composé de plusieurs stages interentreprises issus du catalogue au libre choix du Client.

**Formation intraentreprise** : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition pour le Client ou pour optiKESformations.

**Formation e-learning** : Formation ouverte, à distance et réalisée par l'utilisation de modules (les « Modules ») de formation.

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

OptiKESformations fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à OptiKESformations un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

### FORMATIONS INTERENTREPRISES

Conditions Financières

L'acceptation de OptiKESformations étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, OptiKESformations se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Les factures sont émises à l'inscription.

Les prix des cycles et parcours pro indiqués au catalogue et les prix des parcours à la carte incluent une remise non cumulable avec toute offre spéciale, promotion ou autre remise. Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

Ouverture d'une session de formation

OptiKESformations se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

### FORMATIONS INTRAENTREPRISE

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par OptiKESformations. Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, OptiKESformations se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

### REPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

OptiKESformations offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

### VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

OptiKESformations ne serait être tenue pour responsable dans la planification des épreuves mises en place par l'académie et ou le DAVA/CAVA à la date de prise en charge dans la formation du candidat à l'accompagnement VAE.

OptiKESformations ne saurait être tenue pour responsable de la recevabilité ou non du candidat suite au dépôt du livret 1.

### CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de la session de formation :

- Moins de 15 jours francs avant le début de l'action de formation, 70% des coûts de la formation seront dus
- Moins de 7 jours francs avant le début de l'action de formation, ou d'abandon, en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, 100% des coûts de la formation seront dus.

Les coûts ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge pour l'OPCO

Dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience : Dans le cas où vous ne déposeriez pas votre livret 2 dans le délai initialement prévu suite à des indisponibilités imprévues, optiKESformations s'engage à vous accompagner sur une durée maximum de 24 mois à compter de la date de début de cette convention afin de vous permettre de finaliser votre démarche.

### DEMATERIALISATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement de OptiKESformations pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

### PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de SARL Krimeriste.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com

MAJ 05/2022

optiKESformations – Av. Paul Cézanne - Centre Commercial La Villedieu - 78 990 ELANCOURT

Tél : 06 20 73 60 33 - Mail : [contact@optikesformations.com](mailto:contact@optikesformations.com) - Site : [www.optikesformations.com](http://www.optikesformations.com)

Sarl Krimeriste au capital de 1 500 € - TVA : FR96 82 02 38 624 SIRET 820 238 624 00010 RCS Versailles – APE 8559B

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 788326578 auprès du préfet de région Ile de France



Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

OptiKESformations se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

#### **REGLEMENT PAR UN OPCA**

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si OptiKESformations n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

#### **REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un Client passerait une commande à OptiKESformations, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), OptiKESformations pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à OptiKESformations en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'OptiKESformations pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à OptiKESformations.

#### **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

- Pour les formations interentreprises et les formations E-learning

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de optiKESformations et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

- Pour les formations intraentreprise

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, OptiKESformations pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

#### **RESPONSABILITE**

OptiKESformations pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à OptiKESformations au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

#### **CONFIDENTIALITE**

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont OptiKESformations ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

#### **COMMUNICATION**

Le Client autorise expressément OptiKESformations et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

#### **RENONCIATION**

Le fait pour OptiKESformations de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

#### **LOI APPLICABLE**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre OptiKESformations et ses Clients relèvent de la Loi française.

#### **ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société OptiKESformations qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

#### **ELECTION DE DOMICILE**

L'élection de domicile est faite par OptiKESformations à son siège social à Avenue Paul Cézanne, CC La Villedieu, 78 990 ELANCOURT.